

# **Comité Local d'Information et de Concertation de Châteauneuf-Martigues-Port-de-Bouc**

**Réunion du 9 avril 2010**

## **- Compte Rendu -**

**PRÉSENTS/EXCUSÉS - MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS :**

**COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »**

<b>REUTER Roger</b>	SOUS-PRÉFET D'ISTRES DDPP	Présent
<b>GUISIANO Cap.</b>	SDIS	Présent
<b>SANDON Gilbert</b>	DREAL DDTM DIRECCTE	Présent

**COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »**

*Titulaires*

<b>BURRONI Vincent</b>	MAIRE DE CHÂTEAUNEUF LES MARTIGUES	Présent
<b>CHARROUX Gaby</b>	MAIRE DE MARTIGUES / CAPM	
<b>DEPAGNE Marc</b>	ADJOINT AU MAIRE DE PORT-DE-BOUC	Présent
<b>DIARD Eric</b>	MAIRE DE SAUSSET-LES-PINS	
<b>FERREOL Gérard</b>	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	

*Suppléants*

<b>KIEGEL Rolande</b>	MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
<b>PERNIN Françoise</b>	ADJOINTE AU MAIRE DE MARTIGUES	Présente
<b>BRUNEL Patrick</b>	MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
<b>RAYBAUD Jean-Claude</b>	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
<b>SIRAT Belenouar</b>	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
<b>REGIS Jean-Pierre</b>	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	
<b>PARSY Pierre</b>	CAPM	

**COLLÈGE « EXPLOITANTS »**

*Titulaires*

<b>FAUQUE Georges</b>	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	Présent
<b>RATIER Éric</b>	DIRECTEUR ARKEMA	Présent
<b>LEFAIVRE Philippe</b>	DIRECTEUR GAZECHIM	Présent
<b>BAYARD Marc</b>	DIRECTEUR NAPHTACHIMIE	Présent
<b>PYTHON Frédéric</b>	INEOS	
<b>GIRARDOT Luc</b>	AZUR CHIMIE	

*Suppléants*

<b>WIOLAND François</b>	TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	
<b>CROUZET Jean-Christophe</b>	ARKEMA	Présent
<b>POUJOL Éric</b>	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GÉOGAZ	Présent
<b>CHALUT Mathilde</b>	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GÉOGAZ	Présent
<b>BUREAU Nicolas</b>	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GÉOGAZ	
<b>MALATERRE Thierry</b>	GAZECHIM, PRIMAGAZ, GÉOGAZ	Présent
<b>RASTOIN Bertrand</b>	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
<b>GERONIMO Audrey</b>	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
<b>WILLOQUET Jacques</b>	INÉOS, HUNTSMANN	Présent
<b>GRIZZI Simoné</b>	INÉOS, HUNTSMANN	
<b>KREUTZER Sophie</b>	AZUR CHIMIE	

**COLLÈGE « SALARIÉS »**

*Titulaires*

<b>BRUN-BUISSON Patrice</b>	CHSCT TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	
<b>PRUNET Jacques</b>	CHSCT ARKEMA	Présent
<b>BOUSQUET Gilles</b>	CHSCT GAZECHIM	
<b>PARRA François</b>	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
<b>OUNANIAN Frédéric</b>	INÉOS, HUNTSMANN	Présent
<b>MORIN Jean-Jacques</b>	CHSCT AZUR CHIMIE	

*Suppléants*

<b>IDA Francis</b>	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	
<b>SIGWALT Alan</b>	ARKEMA	Présent
<b>BRETONES Daniel</b>	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
<b>GARCIA Robert</b>	NAPHTACHIMIE, OXOCHIMIE, LBC	
<b>MAGGIORE Antoine</b>	INÉOS, HUNTSMANN	Présent
<b>LOACES Jean-Luc</b>	INÉOS, HUNTSMANN	
<b>LEFEBVRE Bruno</b>	PRIMAGAZ	
<b>D'ANGELO</b>	GÉOGAZ	Présent
<b>BELTRAN Gérard</b>	AZUR CHIMIE	

**COLLÈGE « RIVERAINS »**

*Titulaires*

<b>ROIGT Jacques</b>	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA	
<b>DEBOOM Richard</b>	UFC QUE CHOISIR	
<b>CHEINET Jean-Claude</b>	MNLE	Présent
<b>PUECH Sylvestre</b>	CIQ LES LAURONS	Présent
<b>BARRACHIN Roger</b>	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	Présent
<b>RUGGIU Jean</b>	CIQ DE LA MÈDE	Présent

*Suppléants*

<b>SOTGIA Jacques</b>	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA	Présent
<b>CERVERA Roger</b>	UFC QUE CHOISIR	
<b>PAOLI Jean-Marie</b>	MNLE	
<b>PATRIS Nicolas</b>	CIQ LES LAURONS	Présent
<b>PIRAS Jean-Luc</b>	ASSOCIATION PATRIMOINE CÔTE BLEUE	Présent
<b>DUMAS Yves</b>	CIQ DE LA MÈDE	Présent

**MEMBRES PERMANENTS**

<b>SACHER Michel</b>	DIRECTEUR CYPRES	Présent
----------------------	------------------	---------

**AUTRES PRÉSENTS :**

**COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »**

<b>LAMBERT Véronique</b>	DRÉAL	Présent
<b>LUCCHI Chantal</b>	SOUS-PRÉFECTURE ISTRES	Présent
<b>GROSJEAN François</b>	SDIS MARTIGUES	Présent
<b>CHRESTIAN Patrick</b>	SDIS CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Présent
<b>BESSION Sylvain</b>	SDIS MARTIGUES	Présent

**COLLÈGE « INDUSTRIELS »**

<b>AUSSENAC Daniel</b>	DIRECTEUR TOTAL RAFFINERIE DE PROVENCE	Présent
------------------------	--	---------

**COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »**

<b>BOULLERNE Frédéric</b>	MAIRIE DE MARTIGUES	Présent
---------------------------	---------------------	---------

**COLLÈGE « RIVERAINS »**

<b>GARCIA</b>	QUARTIER VAL DES PINS	Présent
---------------	-----------------------	---------

La réunion débute à 14h30.

## INTRODUCTION

La réunion est ouverte par le président du CLIC, Vincent Burroni, maire de Châteauneuf-les-Martigues qui accueille les participants.

Il rappelle que cette réunion avait été promise, elle devait se tenir après les élections régionales et après les premières réunions des personnes et organismes associés (POA) du PPRT.

Il est demandé au président de constituer un bureau du CLIC qui permettrait d'autres réflexions que celles tenues en plénière. M. Burroni répond que pour cette réunion, qui n'a que deux points à l'ordre du jour, il n'était pas nécessaire de constituer un bureau ; il s'engage néanmoins à constituer un bureau qui proposera les ordres du jour.

## RETOUR D'INFORMATION SUR LE PPRT DE TOTAL LA MÈDE

M. Sandon présente un historique des actions depuis le 10 avril 2009, date de prescription du PPRT ; un diaporama est joint en annexe.

Il rappelle que le PPRT s'élabore en trois étapes :

1. Étude des aléas et des enjeux,
2. Définition de la stratégie
3. Phase de concertation

Aujourd'hui, le processus n'en est qu'à la première étape, le PPRT n'existe pas, on en aura une ébauche seulement à la fin de l'étape de définition de la stratégie.

Aujourd'hui, l'aléa est défini, des mesures de maîtrise des risques complémentaires ont été demandées à la société TOTAL par arrêté préfectoral d'octobre 2009.

La DRÉAL voudrait avoir des éléments de comparaison techniques et financiers sur les mesures possibles qui pourraient être appliquées aux enjeux, dans un souci de réduction de leur vulnérabilité. C'est pour cette raison qu'il doit y avoir une analyse sommaire des enjeux : une information publique a été faite pour trouver, sur le terrain, des enjeux (bâtiments) représentatifs, qui doivent permettre d'évaluer leur résistance et leur niveau de protection face à des aléas identifiés. Les premières visites doivent avoir lieu avant l'été.

M. Puech estime que toutes les mesures de réduction à la source ne sont pas mises en œuvre et qu'en outre, l'avis des populations n'est pas pris en compte.

M. Sandon répète que nous ne sommes pas encore en phase de concertation ; toutes les questions inscrites sur les registres des mairies seront étudiées, les contestations sur le mode de financement des mesures pour réduire la vulnérabilité dans les zones bleues et vertes de l'aléa ont été entendues.

Le public considère que les personnes représentant les riverains au CLIC ne font pas suffisamment redescendre les informations ; M. Sandon rappelle le rôle de personnes désignées pour participer aux réunions du CLIC et des POA (relai d'information dans les deux sens) et estime que si ce dispositif ne fonctionne pas correctement, il faudra le faire évoluer en choisissant d'autres représentants.

M. le sous-préfet dit que l'État a demandé à l'industriel de faire une étude technico économique de la mise sous talus des quatre sphères de stockage de GPL: cette étude est longue, on n'est qu'en phase de recueil d'information.

Le bénéfice attendu d'une telle mesure sur l'aléa global du site sera présenté en septembre prochain.

M. Sandon précise que cette hypothèse de travail ne supprimera que 4 scénarii d'accidents (BLEVE) sur les 875 pris en compte et ayant des effets à l'extérieur du site.

M. Burroni a bien ressenti que le terme de « réduction du risque à la source » est perçu différemment suivant le point de vue du riverain et de l'industriel. Il a été obtenu une avancée car

l'étude des aléas (qui était terminée) a été réouverte pour prendre en compte la mise sous talus des sphères. Des réponses seront données, il faut encore du temps.

M. Sandon revient sur la perception du risque. L'ancienne réglementation « Z1-Z2 » avait figé l'urbanisation future sans permettre d'intervenir sur l'existant. Aujourd'hui l'affichage du risque est plus détaillé et plus clair quant aux protections à mettre en œuvre sur l'existant pour prendre en compte les risques identifiés. Or, le risque n'a pas augmenté, il a certainement diminué compte tenu des mesures améliorations imposées et mises en place et le PPI existe toujours.

M. Reuter estime qu'il est urgent de continuer d'avancer car personne ne pardonnerait l'immobilisme si un accident survenait. Il ne suivra personne qui ralentira la procédure de mise en sécurité.

M. Cheinet demande d'entendre l'inquiétude des riverains (et leur répondre) sur l'impact financier subit et l'évaluation de leur bien immobilier.

M. Sandon explique la complexité de l'étude en prenant pour exemple le Val de Pins : en tenant compte des effets cumulés, il se trouve aujourd'hui en zone bleue, alors qu'avant la mise en place des mesures de maîtrise du risque (MMR), il était en zone rouge / jaune.

Il faut maintenant effectuer des estimations des coûts des travaux sur les maisons d'habitations ; ces coûts seront comparés aux mesures de réduction du risque à la source qui pourraient conduire à un effet équivalent vis à vis du risque identifié.

L'inventaire total des solutions doit être réalisé avant de prendre une décision et agir au mieux, y compris financièrement. Choisir la solution la plus efficace implique de connaître tous les résultats qui peuvent concourir à obtenir une meilleure protection.

Mlle Lambert annonce que huit enjeux ont été sélectionnés sur Martigues pour mener des investigations, avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre, sur les aléas toxiques (confinement 2 heures), thermiques et surpression.

M. Sandon ajoute que sur La Mède, il faudra des investigations approfondies sur les magasins impactés et les infrastructures industrielles.

Pour le problème du confinement pour se protéger contre le risque toxique, il sera certainement possible de trouver une pièce convenable dans les maisons d'habitation, mais dans les bâtiments industriels en charpente métallique, il sera peut-être nécessaire de créer une zone de confinement spécifique permettant d'accueillir l'ensemble des personnes présentes dans l'installation.

M. Puech demande de la rigueur sur la description des travaux nécessaires et un contrôle, pour ne pas accepter le « bricolage ».

M. Sandon déclare qu'à terme, la carte d'aléa doit disparaître pour laisser la place à la carte du PPRT, qui présentera des zones rouges et bleues (clair et foncé). Des dispositions réglementaires et des objectifs de protection seront définis pour chaque zone, on devra alors juger de la capacité individuelle d'adéquation de chaque maison aux critères.

Pour l'autoroute A55, des études spécifiques sont en cours, couvrant les aspects techniques mais aussi financiers.

Les riverains s'inquiètent des coûts des travaux qui leur incombent : pourront-ils être déduits ? Quels sont les financements possibles ?

M. Burroni a posé la question à M. Borloo. Une réponse (copie jointe) a été faite. Elle précise que des modifications sont en cours pour la Loi de Finances 2011, le crédit d'impôt sera augmenté.

M. Puech affirme que les riverains ne veulent rien payer.

M. Depagne affirme que les collectivités territoriales sont soumises à une double peine : d'une part, des financements communaux seront nécessaires pour faire aboutir le PPRT et d'autre part, il y a une suppression de la taxe professionnelle versée par les entreprises à la collectivité.

M. Puech annonce que depuis le début de la démarche du PPRT, de nouvelles associations se sont constituées ; elles souhaitent siéger au CLIC.

M. Burroni constate que de fait elles sont présentes ; elles doivent jouer un rôle de transmission des informations vers la population.

M. le sous-préfet conclut en déclarant que le PPRT n'est pas réalisé à l'encontre des intérêts des populations, mais bien pour leur assurer une meilleure protection.

#### PROCHAINES ÉCHÉANCES

M. Sandon annonce qu'une réunion des POA sera tenue à l'été 2010 une fois réalisées les premières investigations sur les maisons; la phase de stratégie sera débutée à l'automne.

Les dossiers de concertation sont disponibles en mairie, avec un cahier de contributions.

Le site [www.PPRT-paca.fr](http://www.PPRT-paca.fr) est à disposition de tous ; on peut y trouver toutes les informations et l'état d'avancement du PPRT.

Les réunions publiques font l'objet de comptes-rendus, diffusés dans le dossier de concertation et sur Internet.

#### PPRT DE LAVÉRA

L'État n'a pas encore véritablement commencé à travailler sur le PPRT de Lavéra. Il sera difficile à réaliser car plusieurs industriels sont impliqués : il est nécessaire d'harmoniser les différentes méthodes d'élaboration des études de danger pour construire un aléa commun à l'ensemble.

En attendant, c'est l'ancienne réglementation (Z1/Z2) qui continue à s'appliquer.

La prescription du PPRT de Lavéra devrait intervenir en 2011.

M. Boullerne précise que l'obligation d'information à tout nouvel acquéreur ou locataire ne s'applique que si le PPRT est prescrit : il n'y a donc, à l'heure actuelle, pas d'obligation sur Lavéra.

M. Boullerne explique que la commune de Martigues souhaite recevoir le plus en amont possible les informations tirées des études de dangers. Il a été constaté qu'il existe des études de dangers qui mettent en évidence des zones différentes de celles inscrites au PLU.

M. Sandon dit que tous les scénarios seront superposés et intégrés au PPRT.

Pour le PPI : il a été révisé en juillet 2008. Il prend en compte différents effets et trois scénarii majeurs:

- un grand cercle correspond aux grands effets toxiques,
- un cercle moyen correspond aux petits effets toxiques,
- un petit cercle correspond aux effets thermiques et de surpression.

La réunion est close à 17h45.

Le Président du CLIC,



Vincent BURRONI  
Maire de Châteauneuf-les-Martigues



## Élaboration du PPRT TOTAL Raffinage Marketing - Raffinerie de Provence

Réunion d'association plénière du 3 mars 2010

**EXTRAIT pour le CLIC du 9 avril 2010**



## Ordre du jour

- ✓ 1. Rappel des grands principes de l'élaboration d'un PPRT
- ✓ 2. Réponses aux sollicitations du public
- ✓ 3. Analyse de la vulnérabilité vis à vis de l'aléa **toxique**
- ✓ 4. Approche sommaire de la vulnérabilité vis à vis des aléas **thermique** et **surpression** : objectifs et principes
- ✓ 5. CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES :
  - Résultats de l'approche sommaire
  - Programme des investigations approfondies (y compris sur le toxique)
  - Principes pour la stratégie du PPRT
- ✓ 6. MARTIGUES : idem
- ✓ 7. Avancement de l'étude de la faisabilité de la protection de l'A55
- ✓ 8. Divers : prochains rendez-vous, compléments au dossier de concertation, réflexions nationales



### 3. Analyse de la vulnérabilité vis à vis de l'aléa **toxique**

- ✓ Quelle protection vis à vis de l'aléa toxique ?

Dispersion d'un nuage de gaz ou de fumées toxiques, pouvant pénétrer dans les habitations



- ✓ Face à un effet toxique, la seule mesure de protection est la mise à l'abri renforcée

C'est à dire :

1. Empêcher le gaz toxique de rentrer dans l'habitation
2. Mettre à l'abri les personnes dans une pièce de l'habitation qui soit **étanche à l'air** pendant le temps de passage du nuage ou jusqu'à l'évacuation sécurisée des personnes



### 3. Analyse de la vulnérabilité vis à vis de l'aléa **toxique**

- ✓ Comment connaître les performances de l'existant ?

- Il est impossible de déterminer de visu le niveau d'étanchéité à l'air des maisons et des pièces de confinement

Estimation « à vue d'oeil » des fuites parasites impossible (liées entre autres à la qualité des finitions)

- ✓ Pour autant, le confinement est a priori possible si un local abrité du site industriel peut être trouvé dans l'habitation



Nécessité de vérifier ce constat sur un panel représentatif des différentes configurations susceptibles d'être rencontrées



## 4. Approche sommaire de vulnérabilité

### ✓ Objectifs

- Apprécier le niveau actuel de **protection des personnes offert par le bâti** face aux effets de surpression et thermique
- Définir, le cas échéant, des mesures de renforcement du bâti envisageables afin de garantir la protection des personnes
- Identifier les configurations où la protection des personnes nécessite un diagnostic approfondi
- Calibrer au mieux les prescriptions ou recommandations de mesures physiques de protection du bâti

*Il ne s'agit pas de conduire des diagnostics préalables à la définition de travaux de renforcement sur l'ensemble des constructions, mais d'étudier le degré et les possibilités de protection du bâtiment*



## 4. Approche sommaire de vulnérabilité

### ✓ Principes : approche globale et générique ciblée sur les aléas thermique et surpression

Caractérisation de l'agression

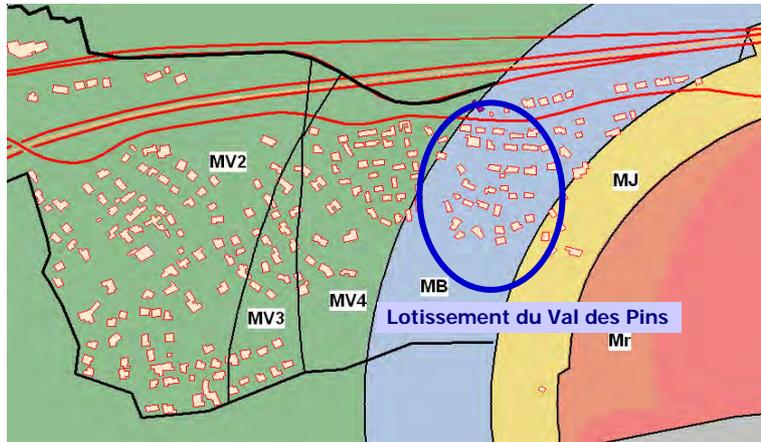
Caractérisation du bâti

- (murs, charpente, châssis et vitrages) via :
- Analyse visuelle par visite terrain par l'extérieur
  - fiches-réponses (80 au total)
  - échanges ponctuels avec quelques propriétaires

Appréciation de la tenue des éléments du bâti conformément à la **méthodologie nationale développée** dans les **guides réalisés par l'INERIS et d'EFFECTIS** (experts habilités) à la demande du Ministère



## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Secteur d'étude



Comité Local d'Information et de Concertation  
Zone Martigues / Lavéra

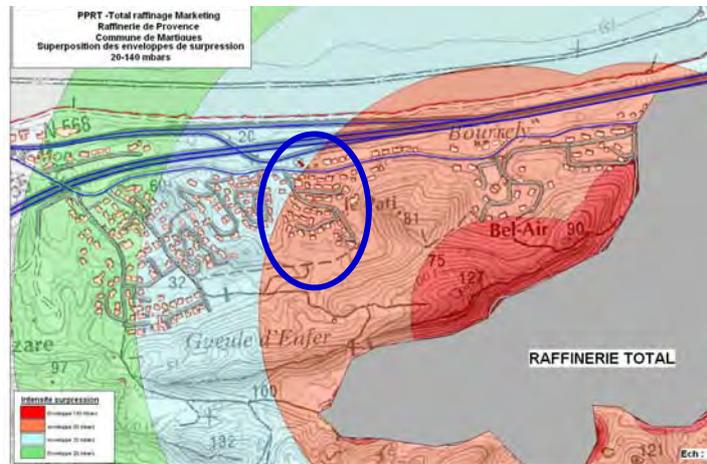
9 Avril 2010

7 / 67



## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Caractérisation des agressions

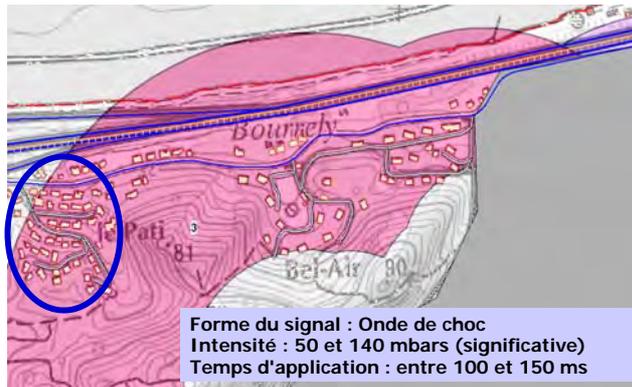
### Phénomènes de surpression





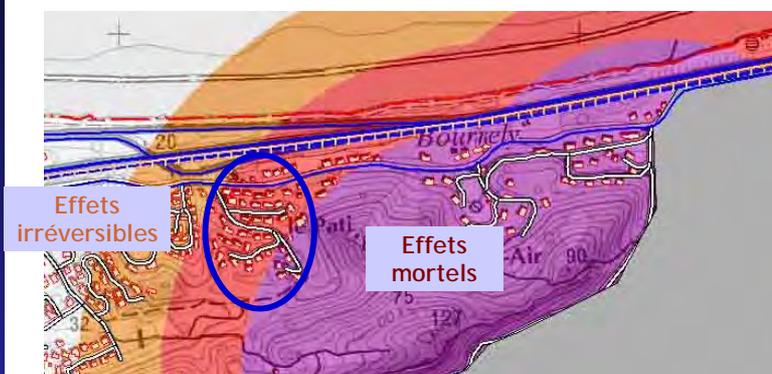
## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Caractérisation des agressions

Phénomènes de surpression de type explosion de bac, UVCE



## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Caractérisation des agressions

Phénomènes à effets thermiques transitoires de type boule de feu





## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Caractérisation du bâti

Un bâti globalement homogène

Murs en parpaings (27 cm) avec isolant (majoritairement laine de verre sur environ 10 cm)  
RdC à R+1



Charpente massive en bois  
Couverture classique de petits éléments (tuiles)  
Pente < 25°

Vitrage simple ou double  
grandes baies vitrées  
Châssis variable : bois d'origine, remplacement aluminium ou PVC



## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Appréciation de la capacité de protection

Aléa surpression

Aléa thermique

Charpente

Travaux génériques de renforcement de la charpente

Fixation de l'isolant non combustible à la charpente

Murs

Renforcement des façades exposées (2 ou 3) selon des modalités à définir par un bureau d'études

Pas de travaux de renforcement à prévoir

Châssis - vitrage

Renforcement de l'intégralité des châssis et vitrages

Pose d'un film filtrant sur les vitrages et protection des châssis sur les façades exposées au rayonnement thermique





## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Conclusion

### ✓ Secteur MB

Résistance globale du bâti au rayonnement thermique	+
Tenue du bâti à la surpression non assurée	-
Rupture des vitrages et menuiseries extérieures	-

#### *Aléa surpression*

La protection des personnes peut être obtenue par la réalisation de **travaux nécessitant au préalable un diagnostic et d'expérience présentant un coût élevé\***

#### *Aléa thermique*

La protection des personnes peut être obtenue par la réalisation de **travaux génériques et peu coûteux**



## 5. MARTIGUES : Approche sommaire Conclusion

### ✓ Secteur MV

Tenue globale du bâti aux agressions	+
Rupture éventuelle des vitrages et châssis	-

#### *Aléa surpression*

La protection des personnes peut être obtenue par la réalisation de travaux de renforcement des vitrages et châssis

(variable en fonction de la dimension et nature des vitrages, nature du châssis et système de fermeture, mode de pose)

#### *Aléa thermique*

La protection des personnes peut être obtenue par la réalisation de travaux génériques peu coûteux

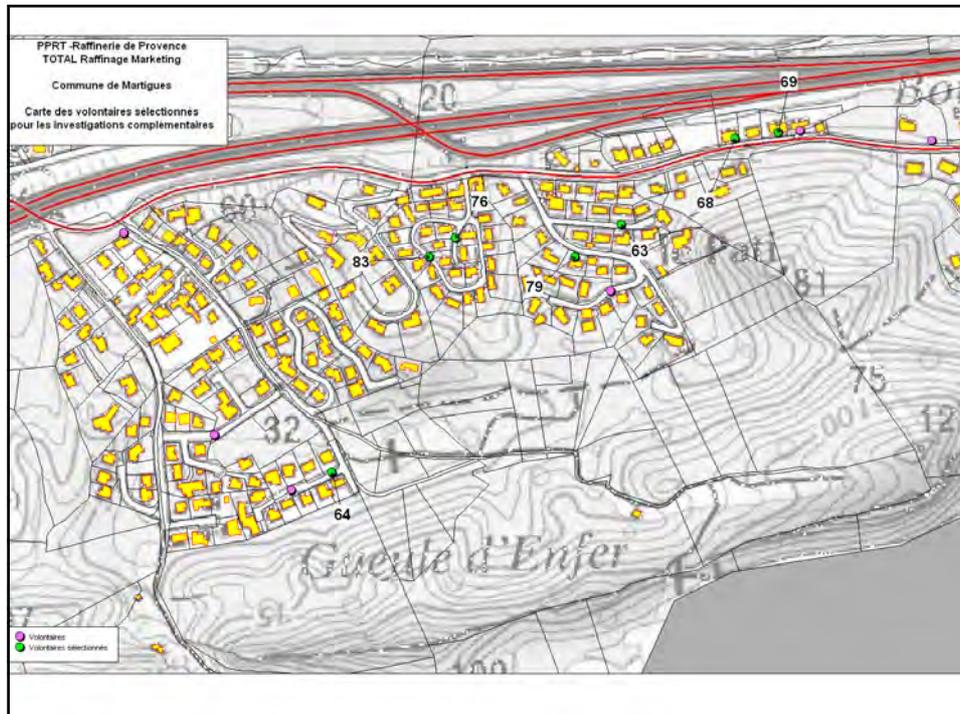
- fixation de l'isolant de la charpente
- protection des vitrages et menuiseries extérieures exposées au rayonnement



## 5. MARTIGUES : Programme des investigations approfondies

### Contenu - 8 Enjeux seront étudiés

- ✓ 2 Etudes spécifiques sur les modalités de renforcement du bâti du Val des Pins aux intensités **thermiques transitoires** et de **surpression** (affiner l'intensité de l'agression pour éviter une sur-protection, estimer les effets de bord pour les effets thermiques, définir les mesures de protection pour l'ensemble des phénomènes dangereux en jeu, identifier les mesures prioritaires si le coût s'avère élevé)
- ✓ 4 Diagnostics de perméabilité à l'air vis à vis de l'aléa **toxique** (étudier la faisabilité d'un plan de confinement)
- ✓ 2 Analyses pour consolider les résultats de l'approche sommaire de vulnérabilité



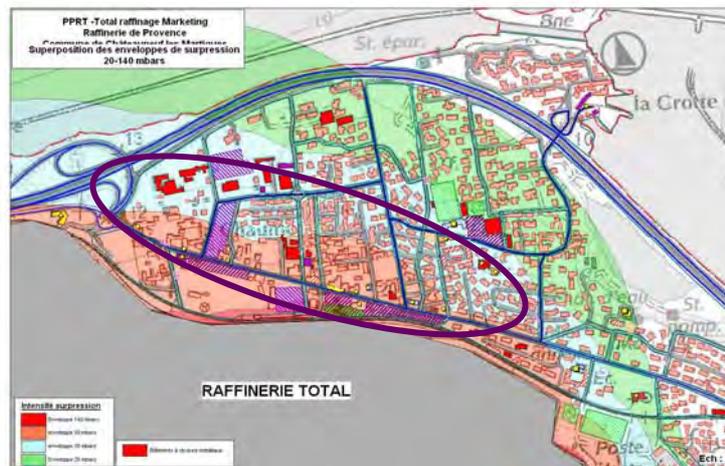


## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Secteur d'étude



## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation des agressions

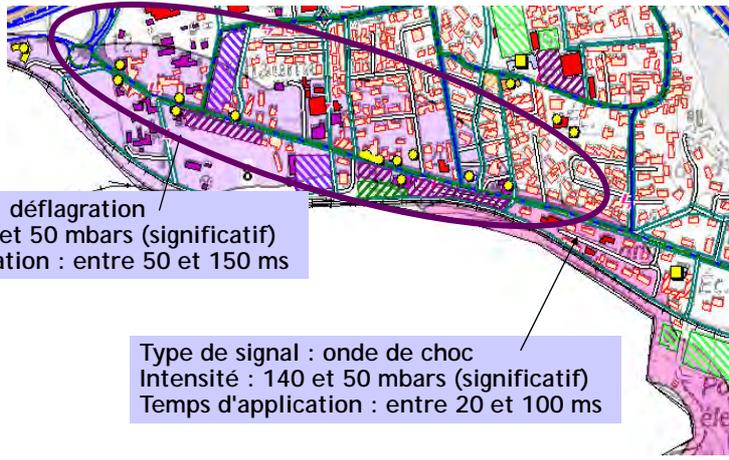
### Phénomènes de surpression





## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation des agressions

Phénomènes de surpression de type explosion de bac, UVCE



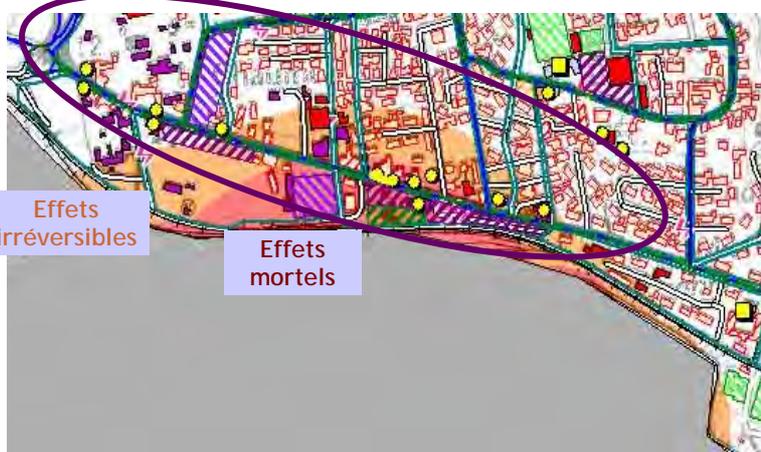
Type de signal : déflagration  
Intensité : 140 et 50 mbars (significatif)  
Temps d'application : entre 50 et 150 ms

Type de signal : onde de choc  
Intensité : 140 et 50 mbars (significatif)  
Temps d'application : entre 20 et 100 ms



## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation des agressions

Phénomènes à effets thermiques **transitoires** de type boule de feu



Effets  
irréversibles

Effets  
mortels



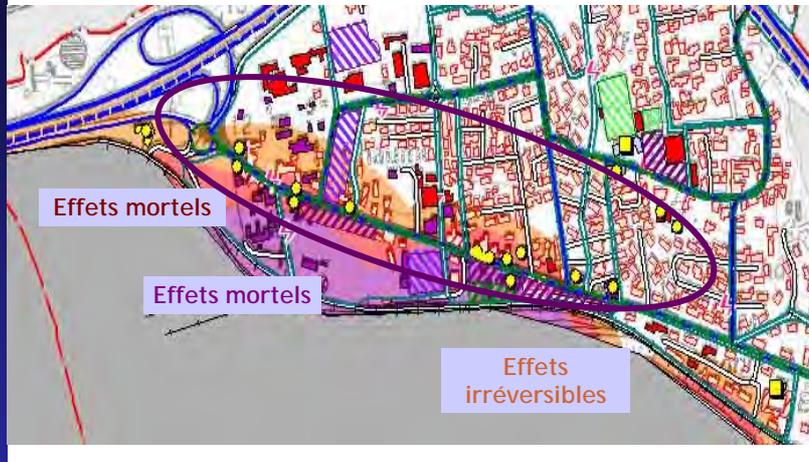
## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation des agressions

Phénomènes à effets thermiques transitoires de type feu de nuage



## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation des agressions

Phénomènes à effets thermiques continus





## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation du bâti

- ✓ Tissu urbain globalement homogène avec 4 typologies de bâti
- ✓ 3 Structures particulières, correspondant à des équipements publics, nécessitant des diagnostics approfondis pour définir la faisabilité et les mesures de renforcement
- ✓ 3 Secteurs dédiés aux activités économiques (secteur des Mouettes, secteur à l'Ouest de la rue Barbaroux et au Nord de l'avenue Camille Pelletan, sud de l'avenue du Tavernier)
  - Structures métalliques ou semi-métalliques avec couverture en grand éléments (fibro-ciment – taule)... très vulnérables à la surpression



### TYPOLOGIE 1

## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire Caractérisation du bâti

La grande majorité des constructions du quartier

Charpente bois avec couverture petits éléments et isolation principalement LDV, pente < 25°



Châssis et vitrage variable

Murs en parpaings (27 ou 20 cm) avec ou sans isolation  
Isolation variable (lame d'air + plâtre, laine de verre, ...)

DREAL PACA  
DDTM 13

**TYPLOGIE 1**

## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire

### Appréciation de la capacité de protection

	Aléa surpression	Aléa thermique transitoire	Aléa thermique continu
Charpente	Pas de travaux de renforcement à prévoir	Fixation de l'isolant non combustible à la charpente	Vérification de l'épaisseur de l'isolant (au moins 10cm de laine de verre ou de roche)
Murs	Pas de travaux de renforcement à prévoir	Pas de travaux de renforcement à prévoir	Isolation du mur si nécessaire Vérification de l'épaisseur et de la nature de l'isolant
Châssis - vitrage	Renforcement de l'intégralité des châssis et vitrages	Pose d'un film filtrant sur les vitrages, protection ou remplacement des châssis sur les façades exposées au rayonnement thermique	Renforcement des menuiseries extérieures Mesures pour limiter la propagation de l'incendie dans l'habitation

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Comité Local d'Information et de Concertation  
Zone Martigues / Lavéra

9 Avril 2010

25 / 67

DREAL PACA  
DDTM 13

**TYPLOGIE 1**

## 6. CHATEAUNEUF : Approche sommaire

### Conclusion

✓ Secteurs CB 1, 2, 3 et 4

Tenue du bâti à la surpression	++
Résistance du bâti au rayonnement thermique transitoire	+
Tenue du bâti au flux thermique continu	+
Rupture des vitrages et menuiseries extérieures	-

La protection des personnes peut être obtenue par la **réalisation de travaux génériques, qui peuvent s'avérer d'expérience coûteux\***

en fonction des surfaces vitrées et menuiseries extérieures à renforcer, de la présence ou non d'un isolant non combustible, de la nécessité des équipements de non propagation de l'incendie (CB2)

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Comité Local d'Information et de Concertation  
Zone Martigues / Lavéra

9 Avril 2010

26 / 67

\* Probablement supérieurs à 10% de l'estimation de la valeur vénale



## 6. CHATEAUNEUF : Programme investigations approfondies

### Contenu - 29 Enjeux seront étudiés

- ✓ Sur les enjeux résidentiels :
  - 4 Etudes spécifiques sur les modalités de renforcement du bâti des 4 typologies identifiées aux intensités **thermique** et **surpression**  
*(affiner l'intensité de l'agression pour éviter une sur-protection, étudier la faisabilité de protection, définir les mesures de protection pour l'ensemble des phénomènes en jeu, identifier les mesures prioritaires si le coût s'avère élevé)*  
dont 3 font l'objet de diagnostic de perméabilité à l'air
  - 8 Diagnostics de perméabilité à l'air – aléa **toxique** *(étudier la faisabilité d'un plan de confinement)*
  - 6 Analyses pour consolider les résultats de l'approche sommaire de vulnérabilité
- ✓ Sur les autres enjeux dont commerces et ERP : bar Le Marval, boucherie, épicerie, pharmacie/boulangerie, dojo, gymnase, BVM, école Marie Moreau, foyer des anciens, maison pour tous



Au total , 29 enjeux feront l'objet d'une investigation approfondie, dont 18 habitations





## Des interrogations en suspens...

- ✓ Quelle priorisation des mesures de protection si le coût est trop excessif ?
- ✓ Des mesures concurrent-elles à une protection face à plusieurs agressions ?
- ✓ Les moyens de protection sont-ils adaptés à l'intensité de l'agression et ne conduisent-ils pas une sur-protection ?



**Des réponses à travers les diagnostics approfondis**



## 7. Etude de faisabilité d'une protection pour l'A55

- ✓ La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 29 janvier 2010.
  - Les mairies, ainsi que TOTAL, étaient représentés.
  - Définition des caractéristiques structurelles d'un ouvrage de protection en fonction des agressions en cours par l'INERIS.
    - Découpage en tronçons selon les différents effets et les différentes intensités des phénomènes
  - Faisabilité proprement dite d'un tel ouvrage : collecte des données en cours. Besoins définis par le CETE Méditerranée : relevés topographique, données de la DIRMED sur l'exploitation (trafic, travaux...)
    - Plusieurs solutions seront étudiés (tunnel, auvent...etc)



## 8. Divers : Prochains rendez-vous

- ✓ Prochains rendez-vous à organiser ensemble :
  - Investigations approfondies chez les volontaires sélectionnés dans chaque commune : **besoin d 'un accompagnateur de la commune ou d 'un représentant des riverains**
  - Contacts pour les ERP qui vont être investigués sur La Mède.
  - Rencontre avec les entreprises dans le rouge côté Châteauneuf-Les-Martigues
  - Rencontre avec les propriétaires dans le rouge, puis dans le jaune dans chaque commune (attente des estimations foncières de France Domaine)
  - Réunions techniques ou POA spécifiques par commune (traduction stratégie en règlement et zonage) **ETE 2010**
  - Réunion POA plénière (projet zonage et règlement) **AUTOMNE 2010**



## 8. Divers : Compléments au dossier de concertation

- ✓ Compte-rendu de la présente réunion et documents associés (y compris le rapport du rendu de l 'approche sommaire sur chaque commune)
- ✓ Récapitulatif de la démarche de maîtrise des risques conduite en amont de la prescription du plan
- ✓ Retour d 'expérience de l 'accident de 1992 survenu sur le site
- ✓ + Préparation d 'un mémo pour les communes sur les dispositifs en vigueur pour l 'aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement du bâti



## 8. Divers : État des réflexions nationales

- ✓ Courrier du Ministre d 'État au maire de Châteauneuf-Les-Martigues
- ✓ 2 Groupes de travail constitués :
  - Financement des travaux de renforcement du bâti par la convention tripartite
  - Contrôle de réalisation des travaux
  - Résultats d 'ici fin juin 2010 ?



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le

- 8 FEV. 2010

Référence : CP/A09034913-D09022382  
Vos réf : SG/EP/642/09/09



Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, sur la charge que représentent, pour les personnes concernées, les mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites pour le bâti existant dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), et notamment pour le PPRT de la raffinerie TOTAL Provence située sur votre commune.

Le législateur a effectivement voulu que les travaux de renforcement du bâti, que la loi permet de prescrire jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur vénale des biens, soient à la charge des riverains, bien qu'ils ne soient pas à l'origine du risque.

Afin d'aider à la mise en œuvre de ces mesures, un crédit d'impôts à hauteur de 15 % des sommes dépensées est prévu.

Cette compensation financière est souvent jugée insuffisante car laissant une large part du coût à la charge des propriétaires. Ce point a d'ailleurs déjà soulevé des difficultés pour les premiers PPRT approuvés. Ce constat a également été repris de façon extrêmement consensuelle par la table ronde sur les risques industriels qui a souhaité qu'une amélioration significative de la prise en charge des travaux prescrits aux particuliers soit étudiée par les divers partenaires.

Les conclusions de la table ronde prévoient donc la mise en place d'un groupe de travail qui est déjà lancé, puis un échange au conseil supérieur des installations classées avant une inclusion dans la loi de finances pour l'année 2011. Deux pistes sont d'ores et déjà identifiées : d'une part, l'introduction des coûts associés dans les conventions tri-partites prévues à l'origine pour les mesures foncières, et d'autre part, le maintien d'une aide par l'Etat mais qui ferait l'objet d'une augmentation significative du crédit d'impôts.

Dans le cadre de ce groupe de travail il pourra également être étudié la possibilité que vous évoquez de coupler le dispositif avec les aides proposées pour les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements.

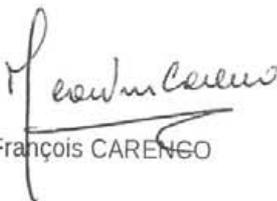
Monsieur Vincent BURRONI  
Conseiller général des Bouches-du-Rhône  
Maire de Châteauneuf-les-Martigues  
Hôtel de Ville  
B.P. 24  
13168 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES CEDEX

Présent  
pour  
l'avenir

En outre, parmi les pistes de réflexions pour accompagner la mise en œuvre de la taxe carbone, un crédit d'impôt environnemental s'appliquant aux dépenses engendrées par les exploitants pour la réalisation des PPRT est à l'étude.

Je note que vous envisagez également la possibilité d'exonérer d'une partie de la taxe foncière les habitations situées dans le périmètre réglementé du PPRT et achevées avant la mise en place du plan, tel que vous le permet l'article 1383 G du code général des impôts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et les meilleurs.

  
Jean-François CARENGO